

CHAMPIONNAT REGIONAL 2013

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1. La Commission Régionale de Karting (CRK) Rhône Alpes organise, avec le concours de la FFSA, son Championnat Régional de Karting. La CRK est responsable de l'organisation de son Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série d'épreuves dont le nombre est déterminé par la CRK sur une période allant de février à fin octobre (minimum 3 épreuves).

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

- 1.2. La CRK devra établir un règlement du Championnat Régional, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Coupes et Championnats de France devront être terminées pour le 27 mai 2013

Le Calendrier est le suivant :

- 23 et 24 Mars 2013
- 6 et 7 Avril 2013
- 4 et 5 Mai 2013

VALENCE
CHÂTEAU GAILLARD
LAVILLEDIEU

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° CK 15
DATE 2 Janvier 2013

- 1.3. Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Régional.

Les CRK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

- 3.1.1. Le Championnat Régional sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.

3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat Régional, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

- 3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura été inscrit lors de la première épreuve.

- 3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.

- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale/Nationale Sénior, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master et X30/X30 Gentleman.

- 3.2.4.1. Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale/Nationale Sénior, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Gentleman.

- 3.2.4.2. La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet, se fera sur la base d'une participation aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat Régional, expressément désignées par la CRK dans le règlement du Championnat Régional.

La qualification pour les Championnat de France Nationale/Nationale Sénior, Championnat de France KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Gentleman se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat régional.

- 3.2.4.3. Dans le cadre des Championnats de France, la liste des pilotes des catégories Minime/Cadet ayant participé aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat régional devra être adressée à la FFSA avant une date fixée au lundi 22 avril 2013.
- 3.2.4.4. Dans le cadre des Championnats de France Nationale/Nationale Sénior, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Gentleman, La liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats régionaux devront être adressés à la FFSA, avant une date fixée au lundi 17 juin 2013.
- 3.2.5. **Autres catégories**
L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France.
- 3.3. **ENGAGEMENTS**
- 3.3.1. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.
Un pilote ne pourra pas s'inscrire uniquement à la dernière épreuve.

Catégories Minime/Cadet, Nationale/Nationale Sénior, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Gentleman :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Nationale/Nationale Sénior, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Gentleman devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional.

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime/Cadet devront s'engager et participer obligatoirement aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat régional.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

- 4.1. **MATERIEL ADMIS**
- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125.
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2013 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.
- 4.2. **PNEUMATIQUES**
- 4.2.1. Les pilotes pourront utiliser un train et demi de pneus « Slick » pour les 3 épreuves,
Pour les catégories KZ125/KZ125 Gentleman, les pneus pluie seront en gestion libre.
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2013 de la Coupe de marque sera appliqué.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- 7.1. **GENERALITES**
- 7.1.1. Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE/NATIONALE SENIOR, KZ125/KZ125 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER, X30/X30 GENTLEMAN.

Pour les catégories Minime/Cadet, Nationale/Nationale Sénior, KZ125/KZ125 gentleman, ROTAX/ROTAX MASTER, X30/X30 GENTLEMAN, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec 8 km par temps de pluie
Finale 1 :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie
Finale 2 :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
		B contre D	C contre E	

7.2.5. Finale 1

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la Finale 1.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er}
2 points au 2^{ème},
3 points au 3^{ème},
4 points au 4^{ème},
5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale 2

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la Finale 1.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE/NATIONALE SENIOR, KZ125/KZ125 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER, X30/X30 GENTLEMAN.

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale/Nationale Sénior, KZ125 et KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master et X30/X30 GENTLEMAN, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
1 point au-delà du 24 ^{ème}			

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque finale.

Le victoire de la journée sera attribuée après addition des points des deux finales.

Le classement final du Championnat sera établi en additionnant au maximum les 7 meilleurs résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en finale 1 ou en finale 2). Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra être décompté.

En cas d'ex aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé où s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale 1 ou de la finale 2 se verra attribuer 2 points supplémentaires.

- ♦ Pour la catégorie KZ125, 143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125.
- ♦ Pour la catégorie KZ125 Gentleman, 143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 Gentleman de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125 Gentleman
- ♦ Pour le Championnat de France Minime/Cadet, 75 pilotes dans chaque catégorie seront admis au Championnat de France. Le vainqueur du Championnat de France Minime/Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour les Championnats de France.
- ♦ Pour la catégorie Nationale/Nationale Sénior, 72 pilotes seront admis à participer aux Championnats de France pour chaque catégorie. Le vainqueur du Championnat de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ♦ Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 72 pilotes seront admis à participer aux Championnats de France pour chaque catégorie. Le vainqueur de la Coupe de France 2012, de chaque catégorie sera qualifié d'office pour le Championnat de France 2013.
- ♦ Dans les catégories X30 et X30 Gentleman, 72 pilotes seront admis à participer aux Championnats de France pour chaque catégorie. Le vainqueur de la Coupe de France Nationale 2012 sera qualifié d'office pour le Championnat de France 2013.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional peut marquer des points. Les pilotes participant aux trois épreuves seront classés devant ceux n'ayant participé qu'à deux épreuves et à une épreuve.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.3. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par la CRK. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat Régional.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.